

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Terrains de sport en gazon naturel et hybride, entretien

Qualification QualiPaysage « Confirmée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises assurant les travaux d'entretien courant et de régénération de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel ou hybride, d'entraînement ou de compétition, conformément aux normes et réglementations en vigueur (Normes AFNOR P90-113 et P90-111, règlements des fédérations sportives concernées, fascicule 35).

Statut Confirmé : terrains de football, rugby, hockey et baseball engazonnés/stabilisés; entretien et/ou régénération de terrains et/ou demi-terrains.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et le matériel en sa possession.

Les prestations d'entretien courant et de régénération comportent 14 tâches identifiées par le référentiel. Au moins 7 de ces 14 tâches doivent pouvoir être cumulées sur l'ensemble des attestations, avec au minimum 4 attestations.

Une extension à d'autres sports est admise dans les limites prévues par le référentiel pour les travaux d'entretien ou de régénération de sols équestres ou de golfs.

Informations générales

Acheteur

Consultation

Entreprise analysée

Qualification QualiPaysage visée

Date de l'analyse

Analyste

Confirmée, Terrains de sport en gazon naturel et hybride, entretien

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience dans les opérations de génie écologique en milieux aquatiques et terrestres;
- de sensibilisation aux enjeux écologiques, faunistiques et floristiques, et de connaissance des écosystèmes;
- de maîtrise des spécialités de génie écologique revendiquées;
- de diversité des tâches réalisées au sein de chaque spécialité;
- de nombre, de montant cumulé et de récence des références présentées;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées;
- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle du dirigeant;

- de présence, dans les effectifs, de compétences techniques spécifiques en écologie ou en génie écologique ;
- d'encadrement des équipes opérationnelles ;
- de détention d'une AIPR Encadrant ;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention du matériel spécifique nécessaire aux interventions ;
- de maîtrise des Règles Professionnelles NC.4-R0 et NC.1-R0 et de la norme NF X10-900.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.
- Les attestations doivent présenter des tâches diversifiées dans une à quatre des six spécialités prévues par le référentiel. Au moins deux attestations doivent être produites pour chaque spécialité revendiquée, dans la limite de huit attestations au total.
- Le montant des attestations doit atteindre 80 000 € HT sur quatre attestations ou 120 000 € HT sur de plus nombreuses attestations. Toutes les attestations doivent concerner des travaux réalisés depuis moins de quatre ans. Pour l'obtention du titre dans quatre spécialités, le référentiel prévoit huit attestations maximum pour un montant de 120 000 € HT.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'au moins deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae du dirigeant, faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus, avec les justificatifs correspondants.
- Le dirigeant doit justifier de l'une des voies prévues par le référentiel : au minimum un baccalauréat professionnel Aménagements paysagers ou une formation spécialisée dans le domaine d'activité et deux années d'expérience dans le métier ; ou, pour un autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, cinq années minimum à un poste d'encadrement dans le domaine du génie écologique ; ou, à défaut, sept années minimum à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur du génie écologique.
- Au moins un membre du personnel doit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 dans le domaine de l'écologie, ou être titulaire d'un baccalauréat professionnel Aménagements paysagers et justifier d'au moins deux années d'expérience dans le domaine du génie écologique.
- Une attention particulière doit également être portée à la présence d'au moins un membre du personnel titulaire de l'AIPR Encadrant et au respect du ratio d'un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 par tranche de deux à six salariés maximum opérationnels sur chantier, responsable d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Définition – Nature de l'activité L'entreprise assure des travaux d'entretien courant et de régénération de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel ou hybride, d'entraînement ou de compétition.	Extrait Kbis; présentation de l'entreprise; mémoire technique; références de travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Statut Confirmé						
2	Types de terrains La qualification Confirmée couvre les terrains de football, rugby, hockey et baseball engazonnés/stabilisés.	Références; attestations; certificats de capacité; mémoire technique.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Nature des prestations La qualification couvre l'entretien et/ou la régénération de terrains et/ou demi-terrains.	Attestations de travaux; certificats de capacité; descriptifs de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
4	Norme AFNOR P90-113 Les travaux sont réalisés conformément à la norme AFNOR P90-113 applicable aux terrains concernés.	Mémoire technique; procédures; références; veille normative.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Norme AFNOR P90-111 Les travaux sont réalisés conformément à la norme AFNOR P90-111 applicable aux terrains concernés.	Mémoire technique; procédures; références; veille normative.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Règlements des fédérations sportives Les travaux sont réalisés conformément aux règlements des fédérations sportives concernées.	Documentation technique; procédures; références; veille réglementaire.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Fascicule 35 Les travaux sont réalisés conformément au fascicule 35.	Mémoire technique; procédures; documents de référence.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Personnel propre de l'entreprise Les travaux présentés sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre unique du personnel; organigramme; contrats; feuilles d'affectation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
9	Matériel en possession de l'entreprise Les travaux présentés sont réalisés avec le matériel en possession de l'entreprise.	Inventaire; registre des immobilisations; factures; fiches matériel.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
10	Tâche 1/14 – Tontes Les prestations peuvent comprendre les tontes.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
11	Tâche 2/14 – Implantation et réalisation des traçages Les prestations peuvent comprendre l'implantation et la réalisation des traçages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
12	Tâche 3/14 – Engrais / plan de fertilisation Les prestations peuvent comprendre la mise en œuvre des engrais selon un plan de fertilisation.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
13	Tâche 4/14 – Sablages et amendements Les prestations peuvent comprendre les sablages et les amendements organiques ou minéraux.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
14	Tâche 5/14 – Semis de regarnissage Les prestations peuvent comprendre les semis de regarnissage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
15	Tâche 6/14 – Traitements phytopharmaceutiques / biostimulation Les prestations peuvent comprendre les traitements phytopharmaceutiques et/ou la biostimulation.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
16	Tâche 7/14 – Décompactages profonds / sous-solages Les prestations peuvent comprendre les décompactages profonds et/ou sous-solages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
17	Tâche 8/14 – Aérations Les prestations peuvent comprendre les aérations.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
18	Tâche 9/14 – Défeutrages Les prestations peuvent comprendre les défeutrages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
19	Tâche 10/14 – Drainage de surface Les prestations peuvent comprendre la réalisation de drainage de surface.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
20	Tâche 11/14 – Scalpage de l'aire de jeux Les prestations peuvent comprendre le scalpage de tout ou partie de l'aire de jeux.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
21	Tâche 12/14 – Placages ou semis Les prestations peuvent comprendre les placages ou le semis de tout ou partie de l'aire de jeux.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
22	Tâche 13/14 – Entretien de l'arrosage Les prestations peuvent comprendre l'entretien de l'arrosage, sa maintenance et les petites réparations.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
23	Tâche 14/14 – Mise en jeux / préparation aux compétitions Les prestations peuvent comprendre le suivi de la mise en jeux et/ou la préparation du terrain aux compétitions.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
24	Diversité des tâches – Seuil Confirmé Au moins 7 des 14 tâches décrites par le référentiel doivent pouvoir être cumulées sur l'ensemble des attestations.	Tableau de correspondance tâches/attestations; attestations détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
25	Nombre minimal d'attestations Le dossier comprend au minimum 4 attestations.	Attestations de travaux; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
26	Extension à d'autres sports – Limite Pour l'extension à d'autres sports, les travaux d'entretien ou de régénération de sols équestres ou de golfs sont acceptés dans la limite d'une attestation sur 4, ou de 2 attestations en cas de plus nombreuses attestations.	Attestations; tableau des références; descriptifs des terrains.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Extension						
27	Sols équestres Peuvent notamment être pris en compte, dans la limite prévue, les terrains de CSO en gazon, parcours de cross et pistes d'hippodrome.	Attestations; certificats de capacité; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
28	Golfs Les travaux d'entretien ou de régénération de golfs peuvent être pris en compte dans la limite prévue par le référentiel.	Attestations; certificats de capacité; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
Critère d'attribution n° 1						
29	Montant cumulé Le montant cumulé des attestations atteint 50 000 € HT.	Attestations de travaux avec montants; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
30	Nombre d'attestations Le montant de 50 000 € HT est justifié sur 4 attestations au minimum et 10 attestations au maximum.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
31	Ancienneté Toutes les attestations sont datées de moins de 4 ans.	Attestations datées; PV de réception; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
32	Variété des travaux Les attestations présentent des travaux variés d'entretien et/ou de régénération.	Attestations détaillées; tableau tâches/références.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
33	Critère d'attribution n° 2 – Photographies Trois à quatre photographies minimum par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux finis et en cours afin de permettre une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Photographies datées et identifiées, rattachées à chaque attestation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
34	Justification du niveau Le chef d'entreprise justifie son niveau de formation ou celui d'un de ses adjoints par des diplômes ou une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans cette activité.	CV; diplômes; certificats de travail; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
35	CV Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant ou de son adjoint faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	CV détaillé; diplômes; certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
36	Adjoint / entreprise > 10 salariés Pour les entreprises de plus de 10 salariés, l'adjoint présenté est a minima TAM 3.	Bulletin de salaire; contrat; classification; organigramme.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
37	Voie 1 Le dirigeant ou son adjoint justifie a minima d'un BTS Aménagements paysagers et d'1 année d'expérience dans l'activité terrains de sport.	Diplôme BTS; CV; certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
38	Voie 2 À défaut de la voie 1, pour tout autre diplôme de niveau 5 hors filière des métiers du paysage, le dirigeant ou son adjoint justifie de 2 années minimum à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport, avec un niveau chef d'équipe TAM 4 minimum.	Diplôme niveau 5; CV; certificats de travail; justificatif de classification.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
39	Voie 3 À défaut, le dirigeant ou son adjoint justifie d'une expérience minimum de 3 années à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport dans un établissement privé ou public.	CV ; certificats de travail ; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
40	Critère d'attribution n° 4 – Certiphyto L'entreprise dispose d'au moins une personne titulaire d'un Certiphyto décideur valide, celui du dirigeant non salarié étant accepté, ou d'un Certiphyto opérateur valide.	Certiphyto nominatif en cours de validité ; registre du personnel.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Critère d'attribution n° 5						
41	Ratio chef d'équipe Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est présent par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme ; classifications ; bulletins ; feuilles d'affectation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
42	Classification 05 La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	Effectif de l'entreprise ; classification ; organigramme.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
43	Critère d'attribution n° 6 – Cadre conducteur de travaux Un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers (conducteur de travaux) est présent par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Organigramme ; CV ; contrats ; CA par activité ; fiches de poste.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
44	Critère d'attribution n° 7 – Matériel spécifique L'entreprise fournit la liste du matériel spécifique aux terrains de sport propre à l'entreprise.	Inventaire du matériel ; registre des immobilisations ; factures d'achat ; fiches techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

I Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Confirmée » – Terrains de sport en gazon naturel et hybride, entretien ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

I Observations complémentaires de l'acheteur

I Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

I Rappel

La qualification QualiPaysage « Confirmée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- les compétences techniques de l'entreprise ;
- la diversité des domaines d'intervention ;
- l'expérience récente sur des opérations comparables ;
- les montants de travaux réalisés ;
- les compétences du dirigeant et de l'encadrement ;
- les moyens humains et matériels mobilisés.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.